



Rentrée scolaire et dépression

Par morgane

Bonjour,
je suis actuellement en terminale, et j'ai fait une dépression qui viens a peine de passer. Il se trouve que je suis dans un groupe avec des personnes que je n'aime pas et qui était dans ma classe l'an dernier. J'ai fait une lettre a ma proviseur adjointe lui expliquant la situation avec ma dépression mais elle a refusé. Est-ce de la non assistance à l'élève? Si oui peut-on l'attaquer en justice ou porter plainte?
merci d'avance,
cordialement morgane

Par Graff77

Tout d'abord ta question est assez vague... Que lui as tu demandé et qu'a-t-elle refusé exactement ? A-t-elle motivée sa réponse ? Ces personnes sont-elles en cause dans ta dépression ou est-ce simplement que tu n'as pas d'affinité avec elles ? J'imagine que tu t'es d'abord adressée au professeur concerné, puis à ton professeur principal...

En l'état, refuser une requête à un étudiant ayant traversé une dépression n'est pas un motif suffisant pour une plainte.

Par morgane

Bonjour Graff77, je lui ai demandé de changer de groupe car je me sentais pas bien dans ce groupe. En effet il y a des personnes de l'an dernier avec qui je ne m'entend pas.
L'an dernier j'avais des problèmes familiaux qui sont encore d'actualité. Mes amies qui sont dans l'autre groupe m'aide beaucoup à garder la tête haute.

Par mistral

Bonjour,
Les lycées reçoivent à la rentrée des multiples demandes de changement de classe, de groupe, d'option ou de professeur qui ont une tendance à déstabiliser le bon fonctionnement collectif. Peut-on choisir ses profs, sa classe ... quitte à déstabiliser les effectifs ou les emplois du temps?

Il faut savoir qu'un lycée a parfois 1200 élèves et la préparation de la rentrée se fait déjà à partir de juin 2021. Donc, si vous vouliez changer de classe, il valait mieux faire la demande bien à l'avance via votre professeur principal ou votre CPE qui aurait appuyé votre demande au moment de la formation des classes. Le proviseur ne s'occupe pas personnellement des cas particuliers, il gère le fonctionnement général du lycée (personnel, sécurité, relations avec les instances).

Mais si vous pensez que votre demande est justifiée, vous pouvez demander un rendez-vous avec lui pour lui expliquer, je vous conseille plutôt d'aller voir le proviseur-adjoint qui sera plus disponible en ce moment.

Si jamais vous deviez garder votre classe actuelle, tâchez d'éviter le contact avec les personnes et d'aller vers des élèves qui peuvent vous apporter des éléments positifs.
Allez aussi voir aussi la psychologue de l'établissement ou un spécialiste qui pourra vous aider à surmonter cette étape difficile.
Vous lancer dans une procédure qui aura du mal à aboutir, vous épuisera davantage, à mon avis.

Bon courage pour cette année, pensez à votre avenir, l'an prochain avec votre bac en poche, vous quitterez le lycée et vous irez vers d'autres horizons.

Par morgane

Bonjour mistral,
vous avez raison merci beaucoup